

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 14 MARS 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 8 mars 2024, par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 14 mars 2024 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Thierry MOUGEOT, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Céline AUBLIN, Patricia PARISSÉ, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI.

Excusés ayant donné pouvoir : Martial VINCENT à Aurélio RIBEIRO, Jordan LE CARO à Valérie MONTAGNE, Aurore LAPLANCHE à Danielle MATHIOT, Jean-Pierre RIFLER à Laurence PORTE, Bruno DIANO à Sylvie GOYARD

Excusée : Magalie RAEVENS

Absente : Maryline DECOURSIERE

2024.18 – Création d'un emploi saisonnier pour le Service Musée et Parc Buffon

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la fonction publique et notamment son article L. 332-23 2° afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité,

Considérant :

- la nécessité pour la Collectivité de recruter un agent d'accueil saisonnier pour le service musée et parc Buffon, afin d'assurer les visites du parc,
- que l'activité du service est exceptionnellement réduite pour l'année 2024 en raison des travaux et que l'emploi de saisonnier n'aura pas à assurer de missions d'accueil au sein du musée,
- que ces missions relèvent du grade d'Adjoint du Patrimoine Territorial – catégorie C, échelle C1,

Précisant que la rémunération est fixée comme suit :

- indices brut et majoré correspondant au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint du Patrimoine Territorial,
- heures complémentaires et supplémentaires rémunérées possibles à la demande de la Collectivité.

Le **Conseil Municipal**,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **crée** – dans les conditions fixées ci-dessus – pour la période du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2024 inclus - 1 emploi saisonnier d'Adjoint du Patrimoine Territorial à temps non-complet à raison de 12 heures hebdomadaires